



Paris, le 21 mai 2015

Monsieur le directeur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier en date du 12 mai dernier dans lequel vous évoquez la reprise des travaux de démolition des bâtiments du Fort de Vaujours, et nous vous remercions de nous tenir informés.

Dans votre courrier, vous évoquez « *une étude approfondie de l'historique du site et de chaque bâtiment* », sur laquelle la société Placo Saint-Gobain s'est fondée pour entreprendre la première phase de démolition des bâtiments annexes situés hors du fort central ; vous mentionnez également un « *protocole des opérations* » qui a prévalu à la démolition de cette friche industrielle.

Nous regrettons que l'étude ainsi que le protocole, que vous avez déposé pour avis auprès de l'ASN, et notamment ce qui concerne les méthodologies des contrôles à mener ainsi que les dispositions de protection pour les personnes et l'environnement, n'aient pas été communiqués à la commission de suivi du site de Vaujours, lors de sa réunion du 5 mai dernier. C'est ainsi que l'Autorité de Sûreté Nucléaire a pris connaissance, en même temps que les membres de la commission, du protocole modifié par Placoplatre sous la forme d'un simple powerpoint... qui a permis à l'ASN d'évaluer sa « *conformité* » aux méthodologies de contrôle.

Aussi le décret R125-8-3 qui régit ce type de commission ne nous semble pas avoir été respecté. En effet, il stipule que la commission a pour mission de « *Créer entre les différents représentants des collèges mentionnés au I de l'article R. 125-8-2 un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1.* »

Les informations ayant été communiquées le jour même de la réunion de la commission, elles n'ont pu faire l'objet d'un véritable échange qui aurait nécessité un diagnostic et une analyse préalable de la part des membres de la commission.

Nous remarquons également que contrairement aux engagements des

ALINE ARCHIMBAUD
ET GILBERT ROGER
SENATRICE ET
SENATEUR DE SEINE-
SAINT-DENIS

MICHEL
BILLOUT
SENATEUR DE
SEINE-ET-
MARNE



représentants de Placoplatre présents à la réunion de la commission de suivi, le protocole n'a toujours pas été porté à la connaissance des membres de la commission, encore moins rendu public.

Par ailleurs, vous nous informez que « l'ASN a mandaté un tiers expert pour le contrôle radiologique », et qu'il « a désigné deux organismes associés : le laboratoire Subatech de Nantes et l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien de Strasbourg » ; la société Placoplatre aura la charge financière de cette expertise. Or, nous ne connaissons rien du mandat confié par l'ASN à ces deux organismes : cahier des charges, modalités de désignation, engagement financier.

Nous considérons donc que les conditions ne sont pas réunies pour que les travaux de démolition des bâtiments soient conduits sans risque pour les travailleurs du chantier et les populations environnantes. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir les suspendre tant que les conditions de contrôle et de transparence ne sont pas complètement remplies, à savoir :

- la communication complète de l'avis de l'ASN du 20 mars 2015 et du 5 mai 2015, des textes complets des protocoles proposés par Placoplatre, des résultats des mesures effectuées dernièrement sur le site et transmises à l'ASN, ainsi que les documents techniques y afférent ;
- la définition complète et satisfaisante du cahier des charges du mandat confié par l'ASN au tiers expert (le laboratoire Subatech et l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien) ;
- enfin, l'engagement d'un financement par l'Etat d'une contre-expertise indépendante.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce dossier, et nous tenant à disposition pour vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, nos salutations les meilleures.

Aline Archimbaud

Michel Billout

Gilbert Roger

Monsieur Jean-Luc Marchand
Directeur Industriel et des Carrières
Placoplatre
34 avenue Franklin Roosevelt
92 282 Suresnes cedex